



FORCE OUVRIERE
http://fo.latecoere.free.fr

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT
CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 16 Mars 2010

Compte rendu de la réunion des délégués du personnel - Gimont

I. PARTICIPANTS

Direction : M. LAMBERT, M. RAUFFAST, Mlle GOUZI, Mlle RAYSSIGUIER

Délégués FO : P. BRUX, B. GODIER, S. TARDIN, Y. CHELLE, D. CASTAING, E. MASSE

II. EMPLOI

Evolution de l'emploi sur les trois sites.

Personnel LATECOERE (Cadres, ETAM, Mensuels)

Contrats à durée déterminée

Contrats d'alternance (professionnalisation et apprentis.)

Personnel travailleur temporaire (par secteur d'activité)

Détachement à but non lucratif.

Effectif au 28/02/10	Cornebarrieu	Gimont	Toulouse	
Cadres	2	1	281	} 1036 CDI dont 13 CDD et 27 alternances
ETAM	45	37	471	
Ouvriers	38	56	105	
CDD	4	0	9	
Alternance	1	2	27	
Travailleur temporaire	14	7	56	

Réponse Direction :

«5 personnes sont en déplacement de Cornebarrieu à Gimont (1) et de Périole à Gimont (4)

Nous avons actuellement 61 personnes détachées»

	effectif concerné		effectif concerné
AIRBUS Toulouse	3	LATECOERE Czech Republic	4
AEROLIA	31	AIRBUS Saint Nazaire	1
LATECOERE DO BRAZIL	4	LATECIS	5
USA	2	THALES (BNL)	2
BOMBARDIER (Canada)	10		

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées depuis le dernier DP par secteur d'activité

	Janvier	Février
Assemblée	3 632	3 592
Contrôle	331	291

Evolution des plans de charges

Réponse Direction :

« Nous vous donnons les dernières cadences connues à ce jour pour 2010 et 2011 pour les programmes principaux. »

Chantier Plan de charge		Nbre d'avions
A380	2010	18
	2011	25
F7XC	2010	26
	2011	41 (+8)
F900	2010	8
	2011	0
B777	2010	17 (+1)
	2011	11 (+3)

Les effectifs diminuent encore, vont-ils être remplacés ? Ou y a-t-il des prévisions de baisse de cadences ?

Réponse Direction :

« Les effectifs en place correspondent aux objectifs de baisse de temps, et donc d'amélioration de performance par rapport au nombre d'avions et à la nouvelle cadence jusqu'au 3ème trimestre 2010. »

- A 340 500/600
1 pour 2010 (livré)
0 pour 2011 (Inchangé)

Qu'en est-il de l'arrêt du chantier Barque A340 500/600 ?

Réponse Direction :

« Officiellement, nous n'avons pas d'information du client annonçant l'arrêt de production de l'A340 500/600. Mais aucun avion n'est planifié sur l'horizon glissant de 18 mois. »

IV. DASSAULT AVIATION

F7X

Avez-vous du nouveau sur les avancées des négociations ?

Réponse Direction :

« Pas d'évolution dans les négociations (tendues) concernant le FALCON 7X. »

F900

Quel sera le dernier rang fait à Gimont et à quelle date ?

Réponse Direction :

« Le dernier rang à faire à Gimont est l'A/C 401(265EX), livrable début décembre 2010 chez Dassault. L'objectif sera de finir la structure de cet avion à Périole avant la fin juillet, afin que les transferts des bâtis de stade 1 et 2 (structure F900) puissent s'effectuer en Août, date à laquelle il faut aussi libérer la place pour la mise en place complète du chantier de portes Boeing 787. »

Que va devenir le personnel travaillant sur ce chantier ? (Training, déplacements éventuels...) ?

Réponse Direction :

« Au second semestre, les augmentations de cadence sur le F7X, ainsi que sur l'A380 en fin d'année vont générer des besoins d'effectifs, qui compenseront largement l'arrêt du F900 sur le site. »

V. REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

Où en êtes-vous sur le planning ? Sur les transferts de charges ?

Réponse Direction :

« Le planning est quasiment respecté. Quelques mises au point de certains bâtis d'assemblage, ainsi que des fournitures de sous-ensembles non-conformes occasionnent des retards de démarrage de production de l'ordre de 1 à 2 semaines, et pénalisent un démarrage optimal de la chaîne de structure. »

Considération FO

FO restera vigilant aux conditions du rattrapage de planning sur le chantier F7X, en particulier concernant les horaires imposés aux salariés.

VI. DEPLACEMENT

Où en est-on de la régularisation des frais kilométriques de juillet à décembre 2009 ?

Réponse Direction :

«Une valorisation du barème kilométrique a été effectuée au 01/01/2010, avec effet rétroactif à sa date de mise à jour. Le temps de traitement des frais kilométriques étant assez longs, vu le volume à traiter, il est conseillé de demander une avance de remboursement à hauteur de 75% du montant estimé (avec un plafond) lors de la création de l'ordre de mission.»

Considération FO

Les délégués du personnel FO sont, une nouvelle fois, intervenus sur les remboursements de frais de déplacement.

FO demande à la Direction Générale de régulariser au plus tôt le personnel concerné.

VII. CONGES ANNUELS

Positionnement des congés:

Pourrons-nous les poser par Intranet ? Et quelle en sera la procédure ?

Réponse Direction :

«En application de la note R-1029 NS/MR/PB, les Congés Payés ont été positionnés informatiquement dans l'application intranet de gestion des congés sur les semaines 31, 32 et 33 (du 02 au 20 août 2010). Vous avez la possibilité d'ajouter des congés semaines 30 ou 34, ou de supprimer des congés sur les semaines 31, 32, 33. Toutefois, supprimer une de ces 3 semaines constitue une demande de dérogation à la fermeture pour congés d'été 2010.»

Sachant que certains services pour de multiples raisons (tenue de planning, entretien suivi...) ne fermeront pas pendant les congés :

Sous quelle forme la demande de dérogation va telle se faire ?

Nous vous demandons de répondre le plus rapidement possible afin que les salariés puissent prendre leurs dispositions ?

Réponse Direction :

«D'ici au 30 avril 2010, les salariés devront avoir :

Emis leur souhait de congé auprès de la hiérarchie, envoyé le formulaire de dérogation s'ils souhaitent être en congé en dehors des semaines 31 à 33. Les hiérarchies auront aussi, d'ici cette date, validé ces demandes en fonction des besoins de service.»

Considération FO

Les hiérarchies, en particulier dans les ateliers, avaient dès le mois de Janvier accepté. Les demandes de dérogation à la fermeture d'été selon la procédure existant sous intranet.

A ce jour, l'ensemble de ces validations est remis en cause par la demande Ressources Humaines de procéder selon un formulaire écrit.

FO demande donc à la Direction Générale de ne pas remettre en cause les dérogations déjà engagées sous le formalisme informatique.

VIII. RESTAURANT D'ENTREPRISE

Le choix du prestataire a-t-il été arrêté ?

Réponse Direction :

«La société Avenance a complété son offre technique et financière. En fonction de ces éléments, un pré-choix a été établi sur ces 2 critères il y a une semaine. Ce choix est aussi validé par la commission restauration de Gimont sur l'aspect de la prestation proposée.»

Comment va se passer la semaine de transition ?

Réponse Direction :

«La fin de la prestation actuelle est positionnée au 2 juillet 2010. La première semaine de juillet sera utilisée pour effectuer les travaux et mettre en place les moyens (hottes, mobilier, etc....). Pendant cette période un service de plateaux froids sera assuré par le nouveau prestataire.»

Où en sont les négociations tarifaires ?

Réponse Direction :

«L'offre d'Avenance est au prix actuel. Cependant une augmentation des tarifs sera appliquée au début juillet de 3% correspondant à l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Elle est identique à l'augmentation pratiquée à Périole.»

Considération FO

En ce qui concerne le point particulier de l'augmentation de 3% du prix du repas. Les délégués tiennent à préciser que depuis 1972, la Direction a mandat confié par le Comité d'Entreprise sur la gestion de la restauration collective suivant l'article L.R2323-20.

Le mandat est contrôlé par votre Comité d'Entreprise et jamais, dans aucune réunion, il n'a été question d'une augmentation de ce niveau.

Les représentants FO à la Commission ont donné leur accord pour que l'augmentation suive l'indice de révision des denrées alimentaires à savoir 1,35% au mois de Février.

FO demande à la Direction d'appliquer la décision validée par les élus en Commission Restaurant.

IX. CHS-CT – NUISANCE SONORE

Serait-il possible d'effectuer un relevé de décibels lors de l'utilisation du chariot appartenant à TFN

Réponse Direction :

«Ce point déjà abordé en CHS-CT, a été mis de côté par manque de solutions. Néanmoins, avant de trouver une solution durable (remplacement éventuel par un autre chariot disponible à Cornebarrieu par exemple), il est rappelé qu'une protection collective défectueuse doit être remplacée par des protections individuelles (Bouchons anti-bruits).»

Considération FO

FO ne peut pas se satisfaire de la réponse de la Direction Générale, le port de Protection individuelle ne protégeant pas efficacement le personnel de la gêne occasionnée par le chariot.

Les délégués FO demandent au Secrétaire du CHS-CT de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion CHS-CT du Jeudi 8 Avril et de demander à la Direction Générale une solution rapide et efficace.

X. INQUIETUDE GRANDISSANTE DU PERSONNEL

Beaucoup d'effort sont demandés aux personnels, quelles compensations peuvent-ils espérer avoir en retour ?

Les salariés sont attachés à l'alignement AIRBUS, en cas de suspension de ces accords, ne craignez-vous pas une démobilisation du personnel ?

Réponse Direction :

«Il est rappelé les raisons pour lesquelles tous les salariés sollicités en terme d'effort et de motivation :

- *Maintien impératif de la confiance de nos clients en termes de complétude qualité et respect des délais des éléments livrés.*
- *Restructuration urgente de notre capacité financière fortement affaiblie par l'effet de parité Euro/Dollar entre autres, ceci en améliorant notre compétitivité interne.*

Afin d'impliquer davantage l'ensemble des personnes, notamment l'atelier qui n'a pas toujours accès aux informations transmises par la Direction, il a été demandé de redescendre à tous les responsables d'équipe ou groupe, un compte-rendu des réunions de COMEX/Comité Aérostructures qui ont lieu le lundi matin.»

Considération FO

FO met souvent en avant la priorité de sauvegarder l'emploi du personnel en cette période difficile.

Cependant, FO n'oublie pas que la compétence et la motivation du personnel est un paramètre majeur de la réputation acquise par la société LATECOERE. C'est pourquoi, l'analyse attendue de l'expert nommé dans le cadre du droit d'alerte a beaucoup d'importance.

En effet, le compte rendu attendu permettra de connaître la situation réelle de la société vu par un cabinet complètement indépendant. Il sera alors possible d'envisager de reprendre les négociations salariales qui à ce jour sont suspendues et non fermées.